Image not found or type unknown

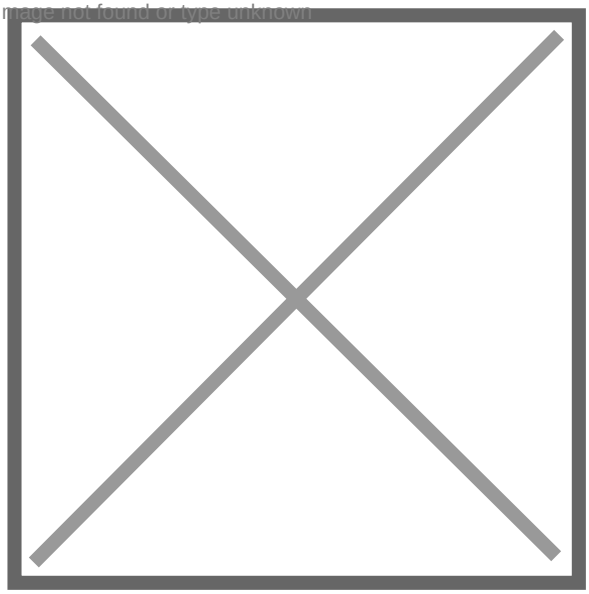

Récidive alcool au volant

Par **theo46**, le **20/10/2015** à **22:20**

Bonjour à tous,

Il y a quelques temps je me suis fait contrôler en rentrant d'un restaurant entre amis à 0.38 mg/l expiré, possédant mes 12 points j'ai donc perdu 6 points et payé une amende de 90€.

Un mois après, rebelote, je me fait contrôler avec 0.36 mg/l expiré, cette fois-ci, les policiers m’emmènent au commissariat, seulement dans leur fichier je possédais toujours mes 12 points. Ils m’ont dit qu'il y avait récidive et que j'allais passer devant un juge avec annulation du permis et une grosse amende. Cependant j'ai reçu chez moi la même lettre que la première fois (-6 points et 90€ d'amende).

Je trouve sur internet que des cas de récidive dans le cadre d'un délit et non d'une infraction. Ayant commis 2 infractions, je me demande si il y a récidive, et donc annulation du permis? Je me demande aussi si je peux passer un stage de récupération de point avant de recevoir la lettre 48SI.

Merci d'avance pour vos réponses, et merci de ne pas me faire la morale.

Cordialement
Théo

Par **Tisuisse**, le **22/10/2015** à **07:19**

Bonjour,

Vous n'êtes pas dans le cadre d'une récidive. En effet, pour être en récidive légale il aurait fallu que vos 2 alcoolémies soient délictuelles et que la seconde ait été contrôlée dans le délai de la récidive, délai qui débute au jour du jugement précédent. Or, le délit n'est constitué qu'à partir de 0,40 mg/litre d'air expiré.

Cela étant, vous n'en perdrez pas moins, à chaque fois, les 6 points sur votre permis pour conduite sous alcool. De ce fait, votre permis sera invalidé une fois que les 2 fois 6 points auront été retirés.

Par **sigmund**, le **23/10/2015** à **07:09**

[citation]Je me demande aussi si je peux passer un stage de récupération de point avant de recevoir la lettre 48SI. [/citation]

Bonjour.

Pas avant que le premier retrait de 6 points n'ait eu lieu.
Demandez vos code d'accès au site Télépoints en préfecture.
Surveillez votre compte points,et effectuez un stage dès que votre solde tombe à 6.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés